



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 16 janvier 2024 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/
greffière-trésorière

8996-01-2024

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les points suivants soient reportés :

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023

6.1 Octroyer le contrat d'étude de sol du 40 rue de l'Esquer ;

6.9 Nomination des élus/élues pour les divers comités ;

6.11 Ajustement au poste de l'employé 13-0161

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

« Adopté »

Adoption des procès-verbaux de la séance du 14 novembre 2023.

Reporté

8996-01-01-2024

Adoption des comptes et salaires du mois de décembre 2023, ont été vérifiés par M^{me} Aline Beauregard conseillère n° 1 et M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2 ;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 232 278.67 \$ et les salaires nets au montant de 50 830.74 \$, du mois de décembre 2023, vérifiés par M^{me} Aline Beauregard conseillère n° 1 et M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2, soient adoptés et payés.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Première période de questions (15 minutes)

Il y a (4) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Plan triennal – Plantation- projets de sentier;
- Plantation – nanisme de la plantation;
- Dénéigement de la borne-fontaine dans le rang 7

La période de questions commence à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 20.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports de Edith Lebel, DG/GT;
- Rapports de Kathy Viel, DGA;
- Rapport de Simon Gélinas, Coordonnateur des loisirs et du développement;
- Rapports de bibliothèque Audrey Leroux, adjointe administrative;
- Rapport urbanisme;
- Rapport du calendrier du Centre Richelieu pour le mois de décembre 2023;
- Correspondance;
- Information et échange

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Octroyer le contrat d'étude de sol du 40 rue de l'Esker; **Reporté**
- 6.2 Adoption de l'apport final au budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2023;
- 6.3 Adoption du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation;
- 6.4 Contribution au Transport adapté et collectif du Témiscamingue;
- 6.5 Recommandation du CCU pour les logements abordables;
- 6.6 Liste des personnes endettées envers la Municipalité;
- 6.7 Comité municipaux et bénévoles;
- 6.8 Autoriser les demandes et la programmation du Carnaval de Lorrainville;
- 6.9 Nomination des élus/élues pour les divers comités; **Reporté**
- 6.10 Adoption des conditions salariales directrices générales/greffière trésorière et directrice adjointe;
- 6.11 Ajustement au poste de l'employé 13-0161; **Reporté**
- 6.12 Ajustement au poste de l'employé 13-0159;
- 6.13 Autorisation à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget 2024;
- 6.14 Adoption du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

Octroyer le contrat d'étude de sol du 40 rue de l'Esker

Reporté

8997-01-24

Adoption de l'apport final au budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2023

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé son budget 2023 final;

3950



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le budget révisé et final soumis par l'Office municipal d'habitation de Lorrainville pour l'année 2023 soit approuvé. La contribution de la municipalité de Lorrainville pour l'année 2023 est de 6683 \$ au lieu de 7017 \$.

« Adopté »

8998-01-24

Adoption du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé son budget 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le budget soumis par l'Office municipal d'habitation de Lorrainville pour l'année 2024 soit approuvé. La contribution de la municipalité de Lorrainville pour l'année 2024 est de 2816 \$.

« Adopté »

8999-01-24

Contribution au Transport adapté et collectif du Témiscamingue

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville reçoit chaque année l'information en lien avec le soutien financier accordé au Transport adapté et collectif du Témiscamingue (TACT);

ATTENDU QUE le TACT doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) des résolutions dans lesquelles les municipalités s'engagent sur le budget 2024 au montant de 397 000 \$, représentant une contribution municipale de l'ensemble des municipalités du Témiscamingue de 56 750 \$;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité de Lorrainville s'élève à 4 433 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise, tel que budgété, le versement d'une subvention au Transport adapté et collectif du Témiscamingue au montant de 4 433 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

« Adopté »

9000-01-24

Recommandation du CCU pour les logements abordables

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut accueillir des logements abordables sur la rue Bellehumeur;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit étudier des critères pour le zonage d'usage



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

conditionnel, donc le CCU s'est rencontré le 27 septembre 2023 pour étudier le dossier et faire des recommandations au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte les « recommandations du CCU » tel que présenté dans son compte rendu :

Critères relatifs au bâtiment et à l'architecture :

Marges de recul : Tel que prescrit au règlement de zonage 05-08-95 aux articles 5.17 (paragraphe 1), 5.18 et 5.19 (Code civil).

Hauteur du bâtiment : Le terrassement doit être à la hauteur de la rue, le bâtiment ne doit pas être implanté sur une colline surélevée.

Couverture de lot du bâtiment principal : Maximum de 30%.

Critères relatifs à l'intimité du voisinage :

Parc : Étant donné que le secteur s'accroît grandement avec de nouvelles constructions, il serait souhaitable de prévoir l'implantation d'un parc dans le secteur.

QUE l'usage conditionnel puisse être maintenu tant que les conditions pour lesquelles il a été autorisé par le conseil municipal seront respectées;

QUE le demandeur fournisse les plans d'implantation faits par un arpenteur-géomètre, de construction faite par un architecte et un ingénieur, ainsi que toutes les informations nécessaires pour prouver que les critères déterminés soient respectés lors du dépôt de sa demande de permis à la municipalité de Lorrainville;

« Adopté »

9001-01-24

Liste des personnes endettées envers la Municipalité

ATTENDU QUE l'article 1022 du Code municipal du Québec demande au greffier-trésorier de la municipalité de préparer, avant le vingtième jour du quatrième mois précédant le mois fixé pour la vente qui aura lieu en mai 2024, un état mentionnant toutes personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au conseil municipal de la municipalité de Lorrainville pour approbation avant de le faire parvenir à la MRC Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve l'état, tel que présenté et autorise la directrice générale/greffière-trésorière de le faire parvenir à la MRCT :



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Matricule	2022	2023	Intérêts	Total
1450-49-6540	1 910.76	2 137.44	360.76	4 408.96
1545-92-5758	197.65	1 604.27	95.59	1 897.51
1545-97-2167	533.89	2 635.63	359.17	3 528.69
1545-99-8325	447.23	2 355.71	314.50	3 117.44
1546-70-3588	117.79	2 051.05	38.62	2 207.46
1645-02-4264	3.78	3.57	1.88	9.23
1645-04-2328	1 150.99	1 946.07	149.21	3 246.27
1645-07-8940	5 877.54	6 021.81	1 477.84	1 3377.19
1646-09-8775	632.23	1 759.78	175.68	2 567.69
2047-15-1060	725.38	2 136.25	259.33	3 120.96
2345-39-9080	180.33	176.47	78.37	435.17

« Adopté »

9002-01-24

Comité municipaux et bénévoles

ATTENDU QU'il est possible de protéger les bénévoles par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)*;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a plusieurs bénévoles qui accomplissent beaucoup dans la municipalité entre autres;

- Comité événementiel de Lorrainville :
 - Compte 18 bénévoles et s'occupe de la Fête de la Famille, de la Fête nationale, de l'Halloween, de l'activité de Noël et de plusieurs autres activités selon les saisons pour un total de 1330 heures de bénévolat.
- Comité du Carnaval de Lorrainville :
 - Compte 19 bénévoles pour un total de 1395 heures de bénévolat.
- Comité du Marché de Noël :
 - Compte 12 bénévoles pour un total de 375 heures de bénévolat.
- Patinoire :
 - Compte 2 bénévoles pour un total de 35 heures de bénévolat.
- Bibliothèque :
 - Compte 5 bénévoles pour un total de 100 heures de bénévolat.

Et plusieurs bénévoles qui s'ajoute au cours de l'année afin de porter main forte aux différentes équipes en place.

Au total, la municipalité de Lorrainville peut compter sur plus de 54 bénévoles de façon permanente et plus de 20 bénévoles occasionnels qui s'investissent pour plus de 3200 heures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville assure une protection en cas d'accident aux bénévoles et estime qu'ils accompliront plus de 3200 heures en 2024;

QUE la liste des bénévoles soient envoyées à la CNESST;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remercie chaque bénévole pour leur temps.

« Adopté »

9003-01-24

Autoriser les demandes et la programmation du Carnaval de Lorrainville

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu des demandes de la part du Carnaval de Lorrainville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les demandes suivantes :

- Donner accès à la forêt derrière La Ribouldingue afin que soit tenue une galerie d'art hivernal du 16 février au 5 mars 2024;
- Donner accès à la plantation/pépinière pour une marche au flambeau;
- Faire des feux d'artifice le 23 février 2024 en haut de la côte à proximité du Centre Richelieu;
- Utiliser la cour du Centre Richelieu le 24 février 2024 pour un spectacle de motoneige;
- Fermer la patinoire le soir du 17 février 2024;
- Préparer 10 blocs de neige pour le 15 février 2024;
- Fournir et installer des bancs de parc dans la forêt.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande qu'un pompier soit disponible sur les lieux lors de l'activité des feux d'artifice;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande que l'artificier soit un professionnel avec carte et permis.

« Adopté »

Nomination des élus/élues pour les divers comités

Reporté

9004-01-24

Adoption des conditions salariales directrices générales /greffière trésorière et directrice adjointe

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville reconnaît l'importance de maintenir une rémunération compétitive pour attirer et retenir des talents qualifiés;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'offrir des augmentations salariales annuelles pour reconnaître les contributions des cadres et maintenir leur engagement;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve une indexation de la rémunération annuelle pour les cadres municipaux, soit la directrice générale / greffière-trésorière et la directrice générale adjointe, de 3.8% à partir du 1^{er} janvier 2024;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve également, en date du 1^{er} janvier 2024, les avantages sociaux tel que présenté, soit:

	DG/GT	DGA
Congé mobile	10 jours *intégrés directement sur la paie, répartis sur 26 périodes.	7,5 jours *intégrés directement sur la paie, répartis sur 26 périodes.
Vacances	4 semaines	3 semaines et 3 jours
Cellulaire	90\$ par mois	90\$ par mois
Assurances collectives	40/60	45/55
Régime de retraite	5/5	5/5

« Adopté »

Ajustement au poste de l'employé 13-0161

Reporté

9005-01-24

Ajustement au poste de l'employé 13-0159

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu verbalement et par écrit le 16 novembre 2023 un message de la part de l'employé 13-0159 mentionnant son désir de retourner travailler sur le terrain;

ATTENDU QUE la direction générale recommande l'employé et est satisfaite de son travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le retour à son poste initial de l'employé 13-0159 et ce à partir du 20 novembre 2023;

QUE son taux horaire reviendra à l'échelon 1 de la table salariale en vigueur pour une semaine de travail de 40 heures.

« Adopté »

3955



No de résolution
ou annotation

9006-01-24



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Autorisation à payer toutes les dépenses incompressibles
prévues au budget 2024**

ATTENDU QU'il est de bonne pratique que le conseil municipal autorise le paiement de toutes les dépenses incompressibles prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise annuellement le paiement de toutes les dépenses incompressibles prévues au budget.

Les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité.

En 2024, ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contribution aux assurances, fonds de pension, rémunération, augmentation, vêtements, cellulaire, Internet, formations, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les télécommunications (site Web, téléphone, Internet, cellulaire d'urgence, etc.);
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts de la Régie intermunicipale, de la MRCT et des organismes supramunicipaux;
- f) Les sommes dues en vertu des ententes intermunicipales;
- g) Les contrats de déneigement, construction, etc. qui sont déjà approuvés par le Conseil;
- h) Les primes d'assurances municipales;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses relatives aux services de la dette et des emprunts (capital et intérêt, etc.);
- k) Les compensations pour la bibliothèque;
- l) Les dépenses du stadium et des parcs ainsi que les dépenses et contrats du centre Richelieu déjà prévues au budget;
- m) Tous les remboursements de politique (sport, WaterSense, couche lavable, etc.);
- n) Les dons prévus à la liste des dons préalablement approuvés;
- o) Toutes autres dépenses prévues au budget (TECQ, subvention, projet, etc.).

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

9007-01-24



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Adoption du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QU'au moins une fois par année à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, cette dernière doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son *Règlement sur la gestion contractuelle* (article 938.1.2 du Code municipal);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le rapport suivant :

L'application du « Règlement numéro 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle » n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2023;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a utilisé le « Règlement numéro 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle », six fois de janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour octroyer les contrats suivants :

Scarification et rechargement - chemin des 7 ^e et 1 ^{er} rangs	98 000 \$
Rechargement et nettoyage des fossés - chemin des 6 ^e et 7 ^e rangs Sud	30 100 \$
Rechargement – chemin des 2 ^e et 3 ^e rangs	17 100 \$
Rechargement – chemin des quinze	51 000 \$
Remplacement – Bâtiment du puits	84 162 \$
Déneigement	106 000 \$

« Adopté »

9008-01-24

Demande de commandite pour le Tournoi de billard

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu, une demande du Tournoi de billard interprovincial La Classique demandant notre commandite de la part de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville possède une politique de dons et commandites et se doit de l'appliquer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est d'avis qu'il ne peut pas autoriser les commandites qui n'ont pas été prévues lors de l'élaboration du budget 2024;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite participer d'une certaine façon au projet et autorise l'utilisation du bar de la salle Lorraine, des loges ainsi que du matériel et des équipements déjà installé dans cette salle (toile, projecteur, système de son) et ce, sans coût supplémentaire.

« Adopté »

3957



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a (4) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Procès-verbaux sur le site internet de la municipalité;
- Questionnement sur la pertinence de l'asphaltage du stationnement du Centre Richelieu;
- Étude utilisation des parcs et jeux d'eau

La période de questions commence à 20 h 37 pour se terminer à 20 h 51.

9009-01-24

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 51.

« Adopté »


Jean Martineau
Maire
Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »